

Recommandations pour l'application de la LAA et de l'OLAA

No. 2/1983: Hospitalisation à l'étranger

LAA 10 III; OLAA 17

Pour la comparaison des frais d'une hospitalisation à l'étranger avec les frais d'un traitement en Suisse, il faut toujours se rapporter au tarif de l'hôpital conventionné suisse le plus cher.